

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUE, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO  
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE  
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE  
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN  
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS  
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT  
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent excusé :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

## Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

### CULTURE

#### Musées - Acquisition d'oeuvres

Mme Violaine BAROIN présente le rapport suivant :

De nouvelles acquisitions, ci-annexées, sont proposées pour l'enrichissement des collections, en cohérence avec le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée.

#### **Vu l'avis des Commissions :**

Politiques Publiques

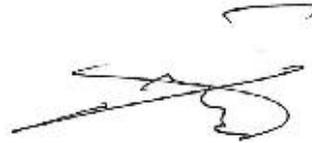
Administration Générale et Finances

#### **Je vous propose :**

- d'approuver les acquisitions et dons proposés des œuvres figurant en annexe, pour une valeur totale de 316 900 €, (dons : 294 200 € / achats : 22 700 €) ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal  
Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS